



Changement de poste sans modification ds le contrat de travail

Par **besoindaide**, le **21/09/2008** à **18:24**

Bonjour,

Suite à une restructuration de l'entreprise. mon employeur a décidé de supprimer mon poste et de me former vers un nouveau poste. Cela fait 7 mois que j'occupe cette nouvelle fonction, qui demande de nouvelles tâches plus complexes et un salaire plus élevé, alors que mon contrat de travail reste inchangé notamment concernant le statut, les tâches ainsi que la rémunération.

Après plusieurs demandes de ma part de modification du contrat à la DRH, la réponse fût toujours la même qu'il faut attendre, que ça ne se fait pas du jour au lendemain.

La semaine dernière, je suis convoquée par la DRH afin de signer un document m'informant uniquement d'une modification de l'intitulé de mon poste à compter du 1er septembre et que les autres modalités d'exécution du contrat restent inchangées. Je n'ai bien sûr pas signé ce document, mais la DRH m'affirme que je devrais déjà être contente de ce nouveau poste évolutif, que le changement se fera plus tard, qu'il faut être patiente...Je me sens vraiment incomprise, j'ai l'impression de leur demander une faveur alors qu'il s'agit d'un droit et d'une obligation légalement, je pense.

Pourriez-vous m'éclairer là dessus et m'indiquer les modalités à suivre.

Merci.